



Le Vésinet, le 27 octobre 2023

Le Maire

Objet : Projet de pension de famille

Madame, Monsieur,

Le dossier déposé par le bailleur Polylogis Logirep en vue de la construction d'une pension de famille au 113 boulevard Carnot a été classé « sans suite » par le service Urbanisme de la Ville à la suite du retrait de sa demande par le pétitionnaire

Dans le cadre de ses engagements avec l'Etat, la Ville choisit de poursuivre le projet de pension de famille avec le bailleur Polylogis qui déposera un nouveau permis de construire. Celui-ci devra comporter un certain nombre d'améliorations tenant compte des souhaits des habitants et, en particulier, des parents d'élèves et du conseil de quartier. A cette fin, la Ville a notamment demandé au bailleur un travail sur les aspects esthétiques, sur de nouveaux aménagements relatifs aux accès aux écoles ainsi qu'à la covisibilité, c'est-à-dire la visibilité de chacun des deux bâtiments depuis l'autre.

Lorsque ce permis sera instruit et validé, la Ville délivrera un permis de construire et les travaux pourront commencer. A réception de ceux-ci, le bailleur contractualisera avec Caritas afin que cette organisation gère la pension de famille.

Le Maire

Vice-président de la CASGBS



Bruno Coradetti